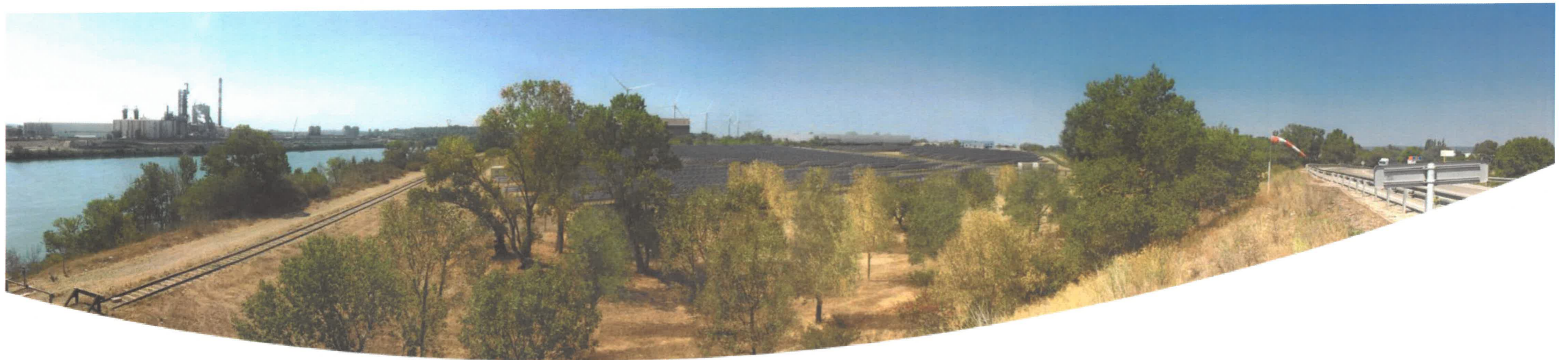


COMMUNE DE BEUCAIRE (30 300)
(Département du Gard)

Dossier de permis de construire (PC 030 032 22 R0056)

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE BEUCAIRE DOMITIA



COMPLEMENTS DE NOVEMBRE 2022

DOSSIER DE PLANS



Contact - Chef de projets CNR	Demandeur :
SARAH WATRIN 04 72 00 69 90 07 87 39 10 87 s.watrin@cnr.tm.fr	CN'AIR 2 rue André Bonin 69 316 - Lyon Cedex 04



CERFA

Kbis

PC01 - 1. Plans de situation
2. Plan cadastral

PC02 - 1. Plan technique de projet
2. Plan d'accès au site
3. Plan de masse paysager des installations
4. Rattachement au PPRI
5. Plan des aménagements

PC03 - 1. Plan de détail des panneaux
2. Coupes d'implantation des panneaux

PC04 - 1. Notice

PC05 - 1. Plan de détail du poste de livraison
2. Plan de détail des postes de transformation
3. Plan de détail du conteneur
4. Plan de détail de la clôture et du portail

PC06 - Perspectives d'insertion

PC07 - Photographies du terrain dans son environnement proche

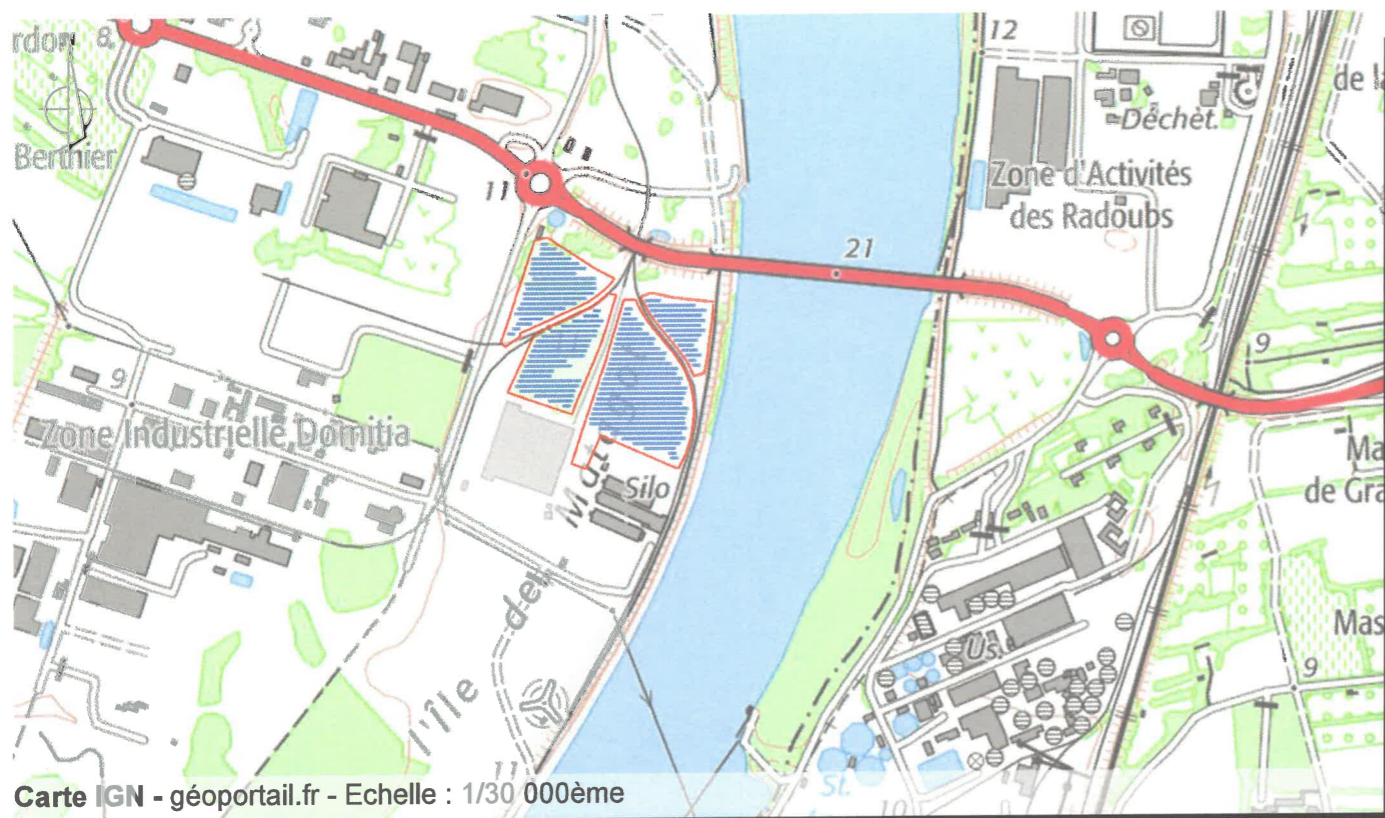
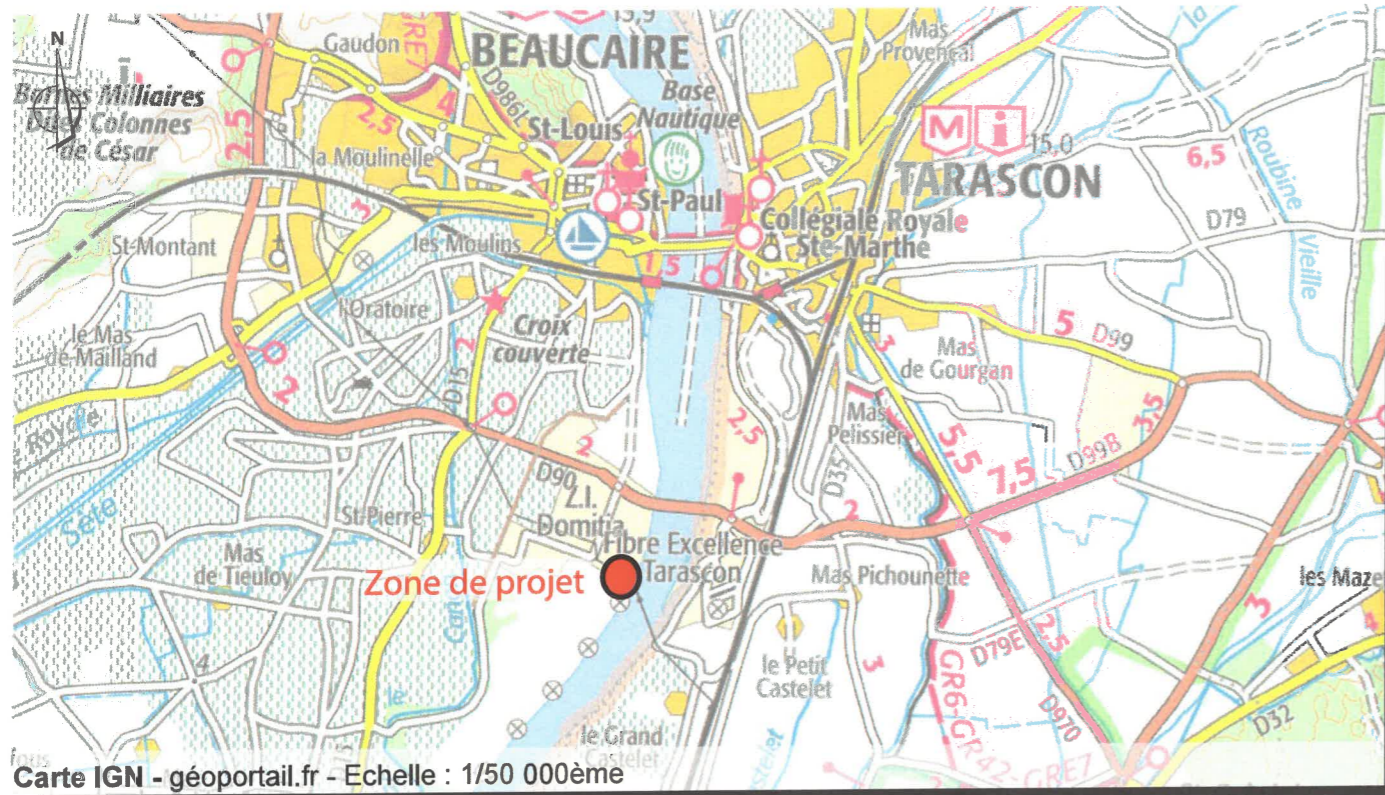
PC08 - Photographies de terrain dans son environnement lointain

PC11 - Étude d'impact

PC13 - Attestation prise en compte PPR

Plan d'emprise du projet - Coordonnées GPS

AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr



LEGENDE

- Clôture
- Zone d'implantation des panneaux photovoltaïques
- Piste de circulation
- ← Entrée du site

AGENCE 2BR
 SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
 ARCHITECTES DPLG
 582, allée de la Sauvegarde
 69009 LYON
 Tél : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
 Email : agence.lyon@2br.fr



LÉGENDE

Parcelle concernée

AGENCE 2BR
 SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
 ARCHITECTES DPLG
 582, allée de la Sauvegarde
 69009 LYON
 Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
 Email : agence.lyon@2br.fr

Références de la parcelle 000 BS 175

Référence cadastrale de la parcelle
 Contenance cadastrale
 Adresse

000 BS 175
187 045 mètres carrés
ZI ZONE INDUSTRIELLE
30300 BEUCAIRE

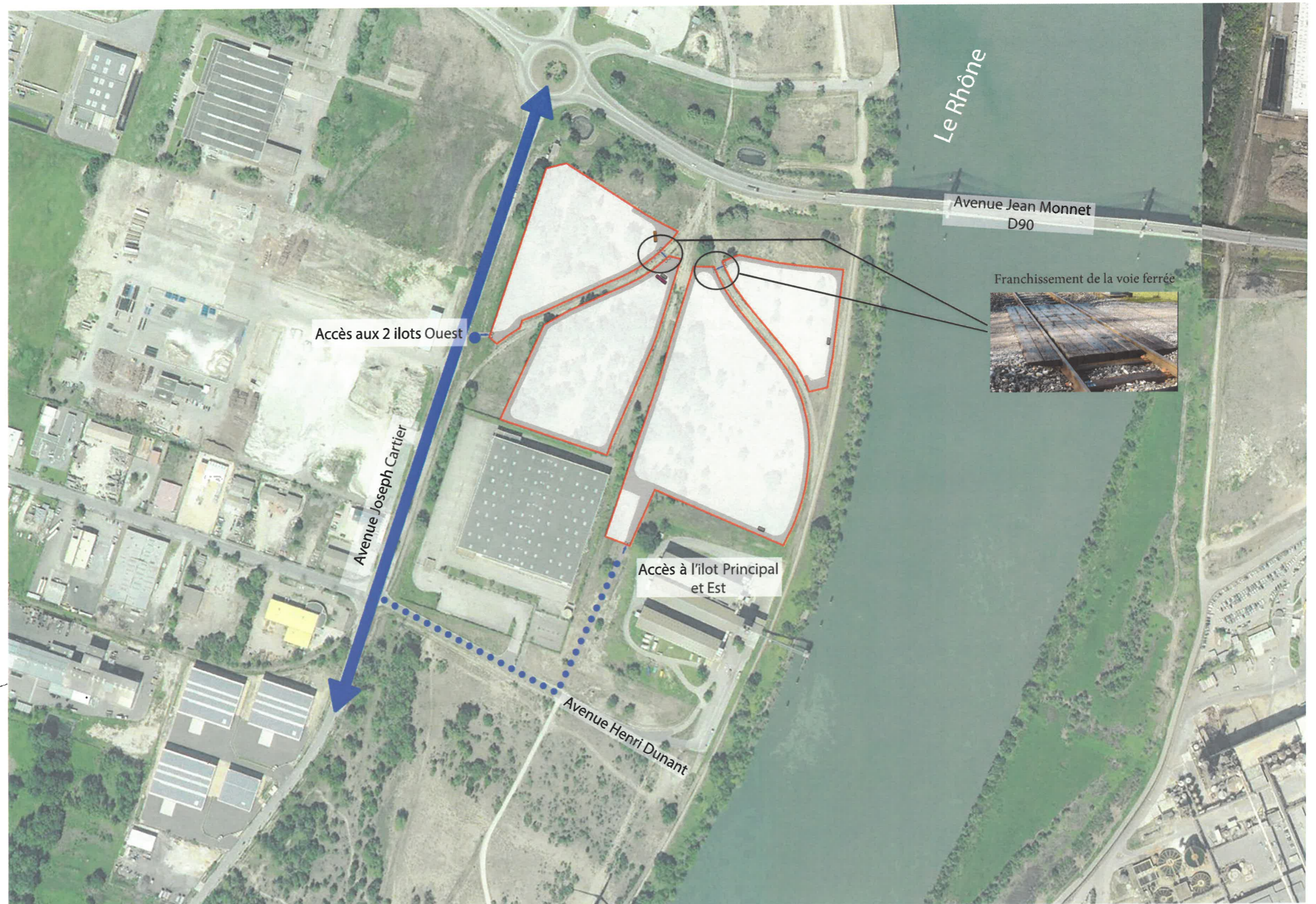
Cadastre - Echelle : 1/4 000ème

AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 82
Email : agence.lyon@2br.fr

Plan masse sur
planche A0

LÉGENDE

-  Clôture
-  Route d'accès au site
-  Portail d'entrée
-  Portillon d'accès piéton
-  Piste de circulation
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Container



Aérienne - google earth - Echelle : 1/4 000ème

AGENCE 2BR
 SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
 ARCHITECTES D.E.C.
 582, allée de la Sauvegarde
 69009 LYON
 Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
 Email : agence.lyon@2br.fr

PC2.3 - PLAN DE MASSE PAYSAGER DES INSTALLATIONS - échelle 1/2000e



LEGENDE :

- Piste de circulation lourde
- Clôture
- Table photovoltaïque
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Container
- Portail d'entrée
- Portillon d'accès piéton
- Entrée du site
- Zone d'évitement de l'Orobanche
- Zone débroussaillée et déboisée
- Zone réservée base vie phase chantier

AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES D.E.C.
582- allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

Vue aérienne - google earth - Echelle : 1/2 000ème



N.B. : Conformément au PPRI, les sous-faces des panneaux seront au-dessus des côtes PHE.



LEGENDE :

- Piste de circulation
- Clôture
- Table photovoltaïque
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Container
- Portail d'entrée
- Entrée du site
- Casiers PPRI
- Côtes PHE

AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES D.E.C.
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

Vue aérienne - google earth - Echelle : 1/4 000ème

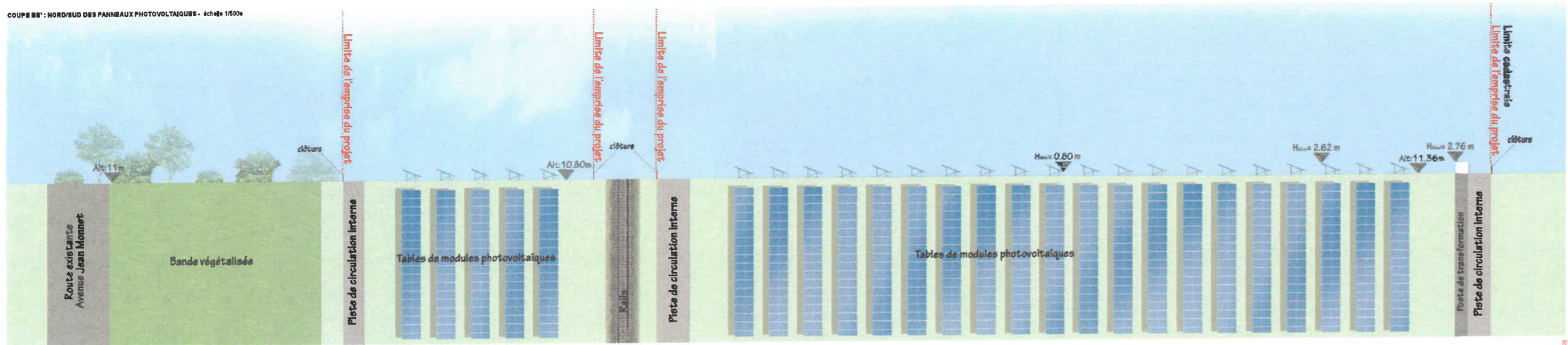
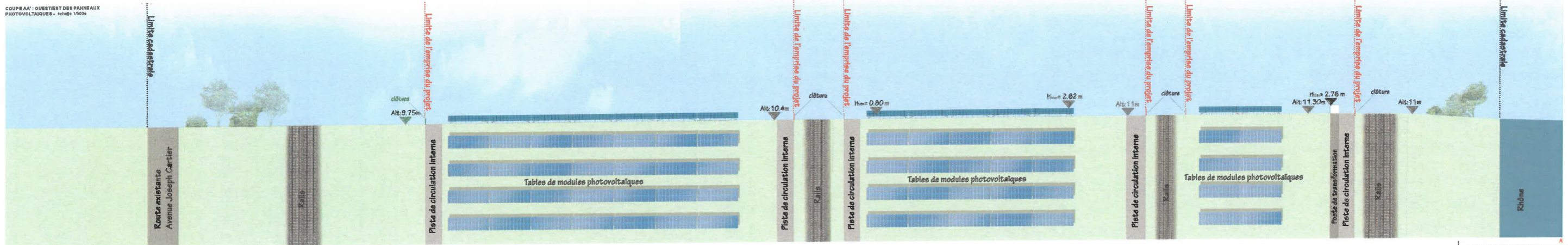


LEGENDE :

- Voies ferrées conservées
- Voies ferrées déposées
- Zone déboisée/débroussaillée

AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES D.E.L.C.
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

Vue aérienne - google earth - Echelle : 1/2 000ème



N.B. : Conformément au PPRI, les sous-faces des panneaux seront au-dessus des côtes PHE.



CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE SOLAIRE 30300 BEAUCAIRE	
MAÎTRE D'OUVRAGE 	ADRESSE 2 RUE ANDRÉ BOVIN 30310 L'YVON CÈDES 04 N° 012000000 0601 540000000
MAÎTRE D'OUVRAGE M. L.	100 avenue de la République - 30000 L'YVON Du Centre de la République de Commerce 30000 L'YVON N° 012000000 0601 540000000
N° de permis PC Numéro 20 006 Date PC 0 Date 10 / 11 / 2022 Date	COUPES D'IMPLANTATION DES PANNEAUX Architecte M. L.
Échelle 1/500e	Échelle 1/500e
DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE	
N° de permis Date de permis Date de permis	

1) ETAT INITIAL DU TERRAIN

Se reporter à l'état initial de l'étude d'impact du dossier (PC 11) pour un état initial plus détaillé et complet.

La zone de projet se situe dans le département du Gard, en région Occitanie, dans la plaine alluviale du Rhône. Elle est localisée à l'est de Nîmes, sur la commune de Beaucaire en rive droite du Rhône. Elle se situe au sein d'une zone de plaine alluviale composée de cailloutis issus du Rhône. Cette zone d'étude s'inscrit sur la berge ouest du Rhône, à environ 1 km à l'ouest de Tarascon (13), 22 km à l'est de Nîmes (30), 19 km au sud-ouest d'Avignon (13) et 11 km au nord d'Arles (13), dans la Zone Industrielle Domitia, dans un espace de transition, entre un secteur industriel et une occupation « quasi naturelle » du sol.

La zone d'étude au cœur de la Zone Industrielle Domitia se situe au sud de la RD90 qui franchit le Rhône par un imposant pont haubané et dans le prolongement du parc éolien de Beaucaire et des trois centrales photovoltaïques situées le long du Rhône. Il s'agit d'une parcelle presque parfaitement plane issue des travaux d'endiguement et d'entretien du Rhône limitrophe, parcourue de bosquets de peupliers (ou de sujets isolés) et striée d'anciennes voies ferrées non utilisées. Un vaste hangar en tôles blanches occupe l'extrémité sud du périmètre potentiel d'implantation, à proximité des volumes de teinte beige d'une importante unité d'un silo à grains. Le hangar blanc est inoccupé depuis plusieurs années et devait initialement être démoli : il avait en effet fait l'objet d'une demande de démolition n°PD03003220R0001 accordée le 02/07/2020. Cependant, dans un contexte de relance du ferroviaire, le bâtiment étant embranché fer, une entreprise s'est positionnée pour l'occuper dès 2022.

Ce quatrième projet photovoltaïque sur le Site Industriel et Portuaire (SIP) de Beaucaire témoigne de l'absence de conflit d'usage entre les énergies renouvelables et le développement économique fluvial. Il se justifie par la faible attractivité commerciale du SIP liée à l'éloignement des infrastructures routières structurantes (A9/A7), à la proximité des SIP plus attractifs comme Tarascon ou Arles et à la difficulté d'exploitation du quai public due à un important marnage. Enfin, les enjeux de développement industriel du SIP se concentrent au Nord de la RD90, à proximité immédiate du quai.

Le contexte paysager de la zone d'étude éloignée se caractérise par :

- Un paysage de plaine agricole identique de part et d'autre du Rhône, à dimension industrielle, commandé par Beaucaire et Tarascon les deux principales villes.
- Un habitat dispersé composé de Mas agricoles répartis dans ce maillage de haies et de canaux.
- Des monuments historiques importants concentrés dans les deux villes de Beaucaire et Tarascon. Cependant les sites ou monuments en surplomb sont par ailleurs assez lointains. Le périmètre d'étude est ainsi situé à 2,5 km du château de Beaucaire, site patrimonial remarquable.
- Un maillage de sentiers de petite randonnée relativement dense mais les perceptions depuis ces itinéraires de randonnée vers la zone d'étude sont empêchées par un maillage de haies dense.

Dans ce paysage densément anthropisé, où les collines d'apparence naturelle rencontrent la plaine alluviale et cultivée du Rhône, de nombreuses sources de production renouvelable de l'électricité se sont développées et concentrées dans l'environnement proche du projet (ferme éolienne, parc photovoltaïque, ombrières et toitures solaires, ou encore barrage hydro-électrique).

A l'échelle de la zone d'étude éloignée, les enjeux vis-à-vis du patrimoine, de l'habitat, des itinéraires de randonnée sont faibles. De plus, la zone de projet n'est pas visible à l'œil nu depuis le site patrimonial remarquable de Beaucaire. L'évolution paysagère est finalement faible au vu de la conservation du hangar blanc qui s'inscrit dans un horizon avant tout marqué par la silhouette des usines et des éoliennes bordant le fleuve.

Le contexte paysager de la zone d'étude rapprochée se caractérise par :

- Le paysage est dominé par la zone industrielle Domitia avec des composants très anthropisés comme de nombreux entrepôts et hangars industriels. Autour de la zone industrielle, des espaces de type naturel offrent des ambiances naturelles denses, assez peu domestiquées et très faiblement fréquentées.
- Au sud, le secteur est dédié aux installations d'énergies renouvelables. On trouve notamment au Sud de la zone projet 5 éoliennes, une première centrale photovoltaïque en exploitation, une seconde centrale photovoltaïque en construction et une troisième centrale photovoltaïque autorisée depuis octobre 2020.

Le secteur d'étude ne présente pas d'enjeux paysagers notables dans son contexte anthropisé. Des perceptions seulement en vue immédiate se limitent aux abords proches du projet : l'avenue Joseph Cartier qui dessert la zone industrielle et l'avenue Henri Dunant, voie d'accès à l'usine Sud Céréales. L'impact paysager est donc limité.

De plus, la préservation de la ripisylve sur les bords du Rhône va permettre de limiter les visibilitées potentielles depuis l'est du territoire et préserver un cadre agréable à la balade le long du Rhône. La préservation d'une bande boisée spontanée sur les bordures Ouest et Nord de la zone projet permettra également de réduire les visibilitées.

Projet de centrale photovoltaïque de Domitia

PC4.1

Notice explicative et descriptive

Novembre 2022

AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES DELG
582, allée de la Salvigarde
69009 LYON
Tél : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 82
Email : agence.lyon@2br.fr

2) PARTIS RETENUS POUR ASSURER L'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT ET LA PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES

La justification du parti d'aménagement, les mesures d'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages sont intégralement développées dans l'étude d'impact du dossier (PC 11).

Le Projet

La demande de permis de construire porte sur la réalisation d'un parc solaire photovoltaïque au sol. Les modules photovoltaïques de silicium cristallin sont positionnés sur des structures métalliques fixes, inclinées à 22° et orientées vers le sud.

La demande porte également sur la construction de trois postes de transformation, d'un conteneur de stockage et d'un poste de livraison et transformation combiné (bâtiments électriques), sur les voiries nécessaires au projet et sur l'installation d'une clôture périphérique.

L'installation se développe sur une parcelle cadastrale : la parcelle 175 de la section BS.

L'implantation retenue pour la future centrale photovoltaïque a été modifiée pour donner suite à la décision de conserver l'entrepôt des Chais Beaucairois et représente une surface clôturée de 7,4 ha.

La première demande de Permis de Construire (PC 030 032 21 R0083) portant sur un projet photovoltaïque de 12,1 ha clôturés a été retirée en juillet 2022 afin de modifier le dossier sur la base de la réduction du projet photovoltaïque à 7,4 ha.

Aménagements prévus pour le terrain :

Au niveau de la zone de projet, le terrain sera déboisé ou débroussaillé.

Les pentes du site étant très faibles, le projet ne modifiera que de manière minime la topographie du sol. Aucun remblai n'est prévu en zone inondable.

Les voies ferrées présentes sur site seront toutes conservées, à l'exception de la portion de voie ferrée débouchant sur l'avenue Joseph Cartier dont la dépose est prévue.

La démolition du grand hangar blanc de forme cubique, dont l'autorisation avait été obtenue en juillet 2020, ne sera finalement pas réalisée étant donné qu'une entreprise s'est positionnée sur la location du bâtiment ; ce qui s'inscrit dans la démarche de développement économique du site industrialo-portuaire de Beaucaire.

Implantation du parc en fonction des contraintes du site

Le projet est implanté sur la zone industrielle Domitia et forme quatre îlots distincts présentant un recul compris entre 3m et 5m des voies ferrées. L'implantation des tables photovoltaïques tient également compte des enjeux de développement ferroviaire avec l'évitement d'une zone dédiée à la création de nouvelles voies ferrées et des secteurs à enjeu naturaliste : il s'agit de plusieurs zones de présence d'Orobanches de la Laitue qui sont ainsi évitées (cf plan PC2.3).

De plus, un recul d'environ 20m de la route de desserte de la zone industrielle est prévu à l'Ouest pour permettre le maintien d'un linéaire boisé. Un autre recul de 75m à l'axe de la route RD90 est prévu au nord du site afin de respecter les prescriptions du PLU de la ville de Beaucaire (cf plan PC2.1). Cette bande de 75m au nord du projet sera valorisée par la création d'un corridor écologique est/ouest et par des transplantations écologiques.

Organisation et composition des aménagements nouveaux

L'installation est composée de différents éléments nécessaires à la production :

- Les panneaux photovoltaïques sont installés sur des tables composées en moyenne de 24 panneaux chacune. Ces tables sont des structures fixes, d'environ 4,8m par 13,4m, inclinées à 22° et orientées vers le Sud. Leur hauteur maximale est 3m. Elles sont organisées en lignes parallèles à l'axe Est-Ouest espacées chacune d'environ 3,5m. Les structures sont ancrées au sol via des pieux battus directement dans le sol ou avec préforage.
- Les locaux techniques : les 3 postes de transformation et le poste combiné de livraison et transformation sont de volumétrie simple (parallélépipèdes). Ils mesurent respectivement 6,45m x 3,02m et 10,20m x 2,85, soit des surfaces au sol de 19,48m² et 29,07m². Leur hauteur est respectivement de 2,73m et 2,84m par rapport au terrain naturel. Ces postes sont installés hors zones inondables.
- Un conteneur de 2,43mx12,19m (soit une surface au sol de 29,48 m²) permettra de stocker les éléments nécessaires à l'exploitation et la maintenance du parc photovoltaïque. La hauteur du conteneur est de 2,59m et il est installé hors zone inondable.
- L'ensemble du parc photovoltaïque est isolé par une clôture constituée de poteaux et d'un grillage maillé. La clôture a une hauteur de 2m et les poteaux sont espacés d'environ 2,5m. Les portails d'une largeur de 6m et de 2m de haut permettent l'accès au site.

Projet de centrale photovoltaïque de Domitia

PC4.1

Notice explicative et descriptive

Novembre 2022



Traitement des constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain

La clôture et le portail sont en acier galvanisé, de teinte verte (RAL 6005).

Matériaux et couleurs des constructions

Les structures supportant les panneaux solaires sont en acier galvanisé.

Les locaux techniques sont en béton de teinte gris silex (RAL 7032).

Traitement des espaces libres

Les voies de circulation seront réalisées en revêtement perméable. Sur le reste de la zone, une végétalisation sera assurée. Le sol ne sera imperméabilisé qu'au niveau des locaux techniques.

Un linéaire boisé sera conservé à l'ouest du site ainsi qu'au nord du site. La ripisylve du Rhône ne sera pas impactée par le projet et sera ainsi préservée.

Organisation et aménagement des accès au terrain et des aires de stationnement

Deux accès principaux sont prévus pour pénétrer au sein des quatre îlots du projet.

L'accès à l'îlot Ouest se fait par un portail d'une largeur de 6m donnant sur l'avenue Joseph Cartier et l'accès à l'îlot Centre-Ouest est réalisé grâce à un ouvrage de franchissement de la voie ferrée fait de traverses en bois et équipé de chaque côté d'un portail de 6m de large.

L'accès à l'îlot Centre-Est se fait par une piste partant de l'avenue Henri-Dunant avec un portail d'une largeur de 6m. L'accès à l'îlot Est se fait grâce à un ouvrage de franchissement de la voie ferrée composé de traverses en bois et équipé de chaque côté d'un portail de 6m de large.

Deux portillons sont aussi prévus pour permettre un accès piéton entre les îlots Centre-Ouest et Centre-Est. Des pistes permettent de faire le tour des quatre îlots à l'intérieur de la surface clôturée.

Mesures en faveur de l'environnement

Il s'agit d'un extrait indicatif, l'ensemble de ces mesures est intégralement développé dans l'étude d'impact du dossier (PC 11).

- Une revégétalisation adaptée au site sera réalisée sous et entre les tables de panneaux.
- Le linéaire boisé situé à l'Ouest du site, le long de la clôture, sera conservé et renforcé. Les arbres seront étêtés entre 5m et 10m afin de limiter l'ombrages sur les panneaux photovoltaïques.
- Des transplantations de plusieurs arbres situés à l'intérieur du site et de nouvelles plantations composées d'essences locales sont prévues dans la bande végétalisée évitée au Nord de la zone projet afin de créer un corridor écologique Est/Ouest. Les rives Nord et Ouest de la parcelle BS 175 seront donc densifiées, comme le recommandait l'architecte des Bâtiments de France dans son avis du 4 mars 2022. Les photomontages en PC6 permettent d'apprécier l'impact paysager de cette mesure à N+10.
- La mise en défens de stations d'une espèce patrimoniale, l'Orobanche de la laitue, sera mise en place avant le démarrage du chantier. Les sujets situés en dehors de ces stations feront l'objet d'un protocole scientifique permettant la translocation des Orobanches de la Laitue et de sa plante hôte dans la bande végétalisée située au Nord de la zone de projet. Cette mesure de transplantation ne peut être matérialisée sur les photomontages du fait de la localisation de la mesure et de la taille des individus transplantés (quelques dizaines de centimètres).

A noter qu'une demande de Dérogation Espèces Protégées est prévue dans le cadre de ce projet. Les mesures de compensation dimensionnées pour le projet initial (12,1 ha) n'ont pas été modifiées et sont présentées dans l'étude d'impact du dossier (PC 11).

Synthèse des principales données du projets

Surface clôturée	7,4 ha
Puissance électrique installée	Entre 5 et 7 MWc
Technologie photovoltaïque	Panneaux monocristallins sur supports fixes inclinés à 22° et orientés plein Sud
Surface des panneaux photovoltaïques	Environ 3 ha
Hauteur maximale des capteurs	3 m
Accès	Depuis l'avenue Joseph Cartier et l'avenue Henri Dunant
Production annuelle d'électricité estimée	Environ 9 000 MWh/an
Equivalent consommation estimé	Environ 3 500 personnes alimentées avec chauffage
Durée de vie des installations	30 ans

Projet de centrale photovoltaïque de Domitia

PC4.1

Notice explicative et descriptive

Novembre 2022

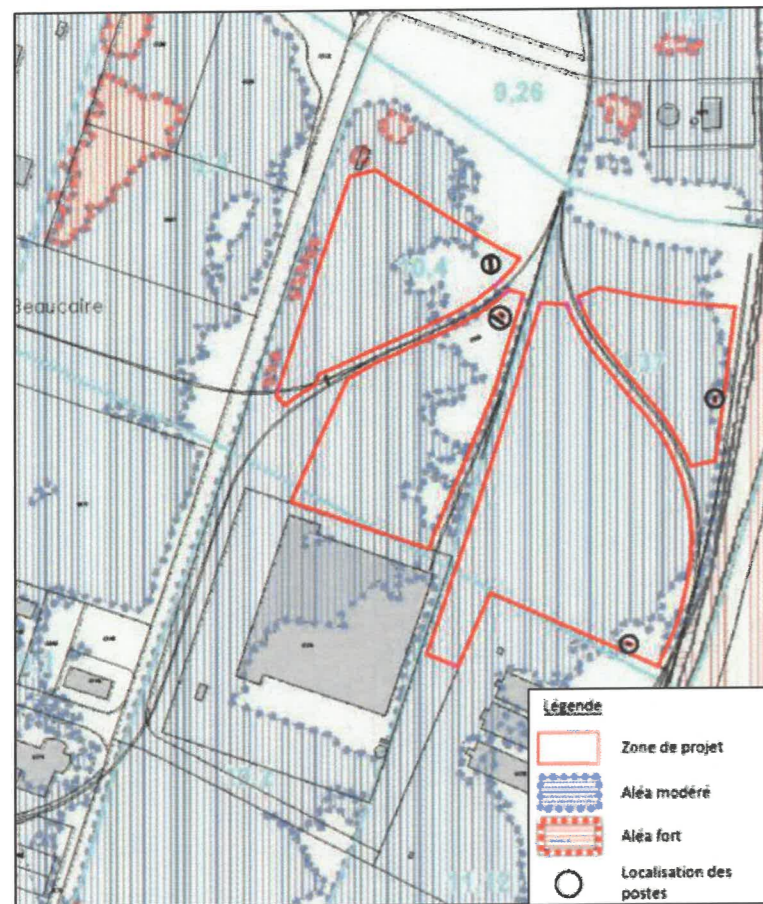
AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES DPLG
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

FOCUS PPRI

La commune de Beaucaire est concernée par le PPRI Bassin Versant du Rhône, approuvé par arrêté préfectoral en date du 12 juillet 2012.

Le plan de zonage de ce PPRI indique les différentes zones réglementaires. Le projet photovoltaïque est concerné par la zone M-Uesm (zone bleue) : espace stratégique en mutation, inondable par un aléa modéré. Cette zone permet de réaliser le développement industriel stratégique en tenant compte du risque actuel. Des petits patches à l'ouest, en dehors de la zone clôturée, sont concernés par la zone F-Uesm (zone rouge) : espace stratégique en mutation, inondable par un aléa fort.

Le règlement de la zone M-Uesm autorise l'installation de centrales photovoltaïques au sol, sous réserve d'adapter le projet au risque inondation :



- Les panneaux photovoltaïques sont positionnés au-dessus de la cote des Plus Hautes Eaux (PHE),
- La clôture sera un grillage à mailles larges permettant une transparence hydraulique (plus petit côté supérieur à 5 cm, cf plan PC5.4).
- La solidité de l'ancrage des poteaux est garantie pour résister au débit, à la vitesse de la crue de référence et à l'arrivée d'éventuels embâcles.

Les cotes des PHE sont indiquées sur le plan PC2.5.

La carte présentée ci-contre illustre le positionnement de la clôture et des postes du projet photovoltaïque par rapport aux zonages rouges et bleus du PPRI.

Projet de centrale photovoltaïque de Domitia

PC4.2

Notice explicative relative au PPRI

Novembre 2022

AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES DPLG
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

FOCUS PLU – Eaux pluviales

Le projet photovoltaïque de Domitia est localisé au sein des zonages UFp et UF5 du PLU de Beaucaire :

Zone	Caractéristiques	Compatibilité
UFp	Secteur destiné aux activités industrialo-portuaires au bord du Rhône	Compatible sous respect des dispositions du règlement du PLU
UF5	Zone de sécurité liée à la mise en œuvre de produits dangereux dans l'enceinte de l'usine de pâte à papier FIBRE EXCELLENCE positionnée sur la commune de Tarascon	Compatible sous respect des dispositions du règlement du PLU

L'article UF4.b. du PLU précise les modalités de rejet des eaux pluviales : *Les aménagements réalisés sur toute unité foncière doivent permettre l'écoulement des eaux pluviales dans le réseau public les collectant. Dans le cas d'opérations d'ensemble, les aménagements réalisés sur tout terrain devront être tels qu'ils garantissent le stockage ou l'infiltration des eaux pluviales par des dispositifs dimensionnés selon une base minimale de 100 litres par m² imperméabilisés avant le rejet vers les exutoires appropriés.*

Un cadrage spécifique a été réalisé en juin 2019 avec le pôle Police de l'eau Rhône-Saône de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et avec le service Aménagement Territorial du Gard Rhodanien de la DDTM du Gard au sujet du rejet des eaux pluviales. Les éléments suivants ont été validés :

Topographie

Le projet se situe sur une plateforme présentant une pente de 0,5 % à 0,6 % dans la direction Nord-Ouest/Sud-Est (soit perpendiculaire au Rhône) et une pente de 0 % à 0,1 % dans la direction Nord-Est/Sud-Ouest (parallèle au Rhône). Les structures supportant les panneaux épouseront la forme du terrain naturel qui est suffisamment plat et ne nécessite pas de nivellement du sol. L'implantation des projets photovoltaïques au sol sur cette plateforme n'entraînera pas de modification des pentes. Le sens général du ruissellement des eaux pluviales ne sera donc pas modifié puisque le modelé topographique du site sera conservé.

Interception du bassin naturel

La planéité du site implique que la conception du projet n'induit aucune interception d'écoulements du bassin naturel situé en amont du projet.

Surface interceptée

Les panneaux photovoltaïques seront positionnés sur des structures fixes et orientés vers le sud avec un angle d'inclinaison de 22°. Chaque structure comporte 2 panneaux photovoltaïques dans la hauteur. Ces rangées de tables photovoltaïques seront implantées parallèlement les unes aux autres selon un axe Est - Ouest avec un espacement d'au moins 3,5m de manière à limiter les pertes de production électrique par ombrage d'une rangée sur l'autre et permettre le passage occasionnel de véhicules légers pour la maintenance du parc. La surface interceptant les eaux de pluies représentera au maximum 46% de la surface totale du projet (surface clôturée). Le projet ne modifiera donc pas de façon notable le ruissellement des eaux pluviales.

Répartition des eaux pluviales

Les eaux pluviales ne seront pas collectées.

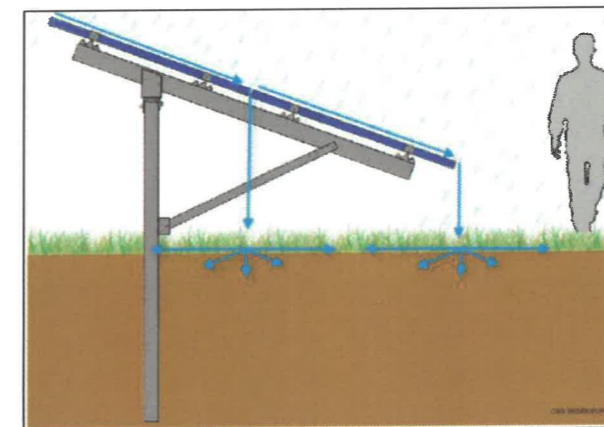
De plus, sur chaque structure les modules ne seront pas jointifs. Un espace de 2 cm entre les modules permettra l'écoulement des eaux de ruissellement interceptées par le module supérieur. L'eau interceptée par chaque table sera ainsi répartie en 2 volumes. Les tables étant réparties en rangées espacées d'environ 3,5m sur l'ensemble du site, les eaux interceptées seront donc distribuées de manière homogène sur le terrain permettant de limiter l'érosion des sols.

Perméabilité du sol

L'imperméabilisation du sol est causée par les structures d'ancrage des panneaux solaires et l'implantation des locaux techniques (117,2 m²). Au vu de la faible surface concernée, inférieure à 1 % de la surface totale du projet, les incidences sont peu importantes.

Le sol est constitué de matériaux alluvionnaires permettant une très bonne infiltration des eaux de pluie. De plus, une végétalisation sera assurée. Le choix des semences sera réalisé en collaboration avec les naturalistes ayant travaillé sur le projet afin d'être en cohérence avec les végétations spontanées locales et les spécificités propres du site. La végétalisation du site favorisera la perméabilité du site et l'infiltration des eaux pluviales dans les sols.

En conclusion, les rejets d'eaux pluviales sont considérés comme très peu affectés par le projet qui n'entraîne pas de modifications par rapport au système d'évacuation des eaux pluviales actuel. Le projet est donc considéré compatible à l'article UF4.b du PLU de Beaucaire.



Projet de centrale photovoltaïque de Domitia

PC4.3

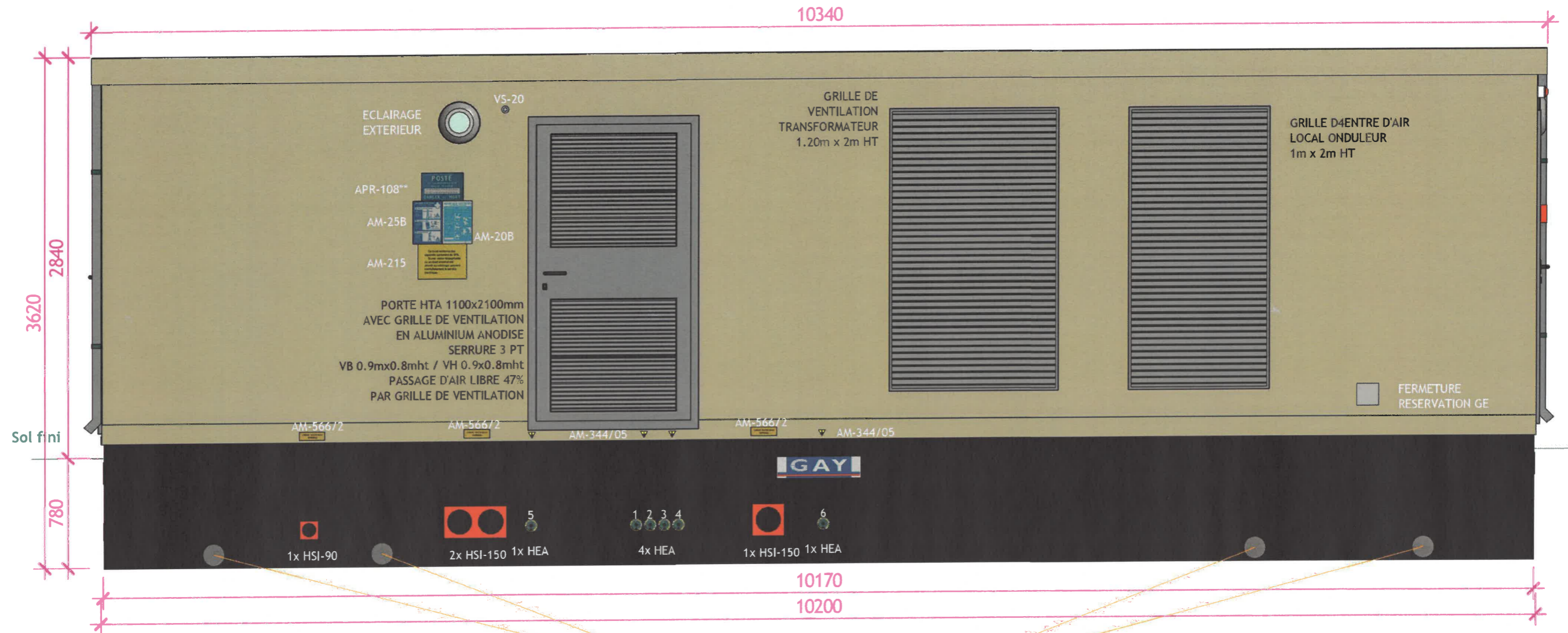
Notice explicative relative à l'article UF du PLU

Novembre 2022

AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES DPLG
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

AGENCE 2BR
 SARL BOUILHOL, RAMÉL & BERNARD
 ARCHITECTES DPLG
 582, allée de la Sauvegarde
 69009 LYON
 Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
 Email : agence.lyon@2br.fr

FACADE AVANT

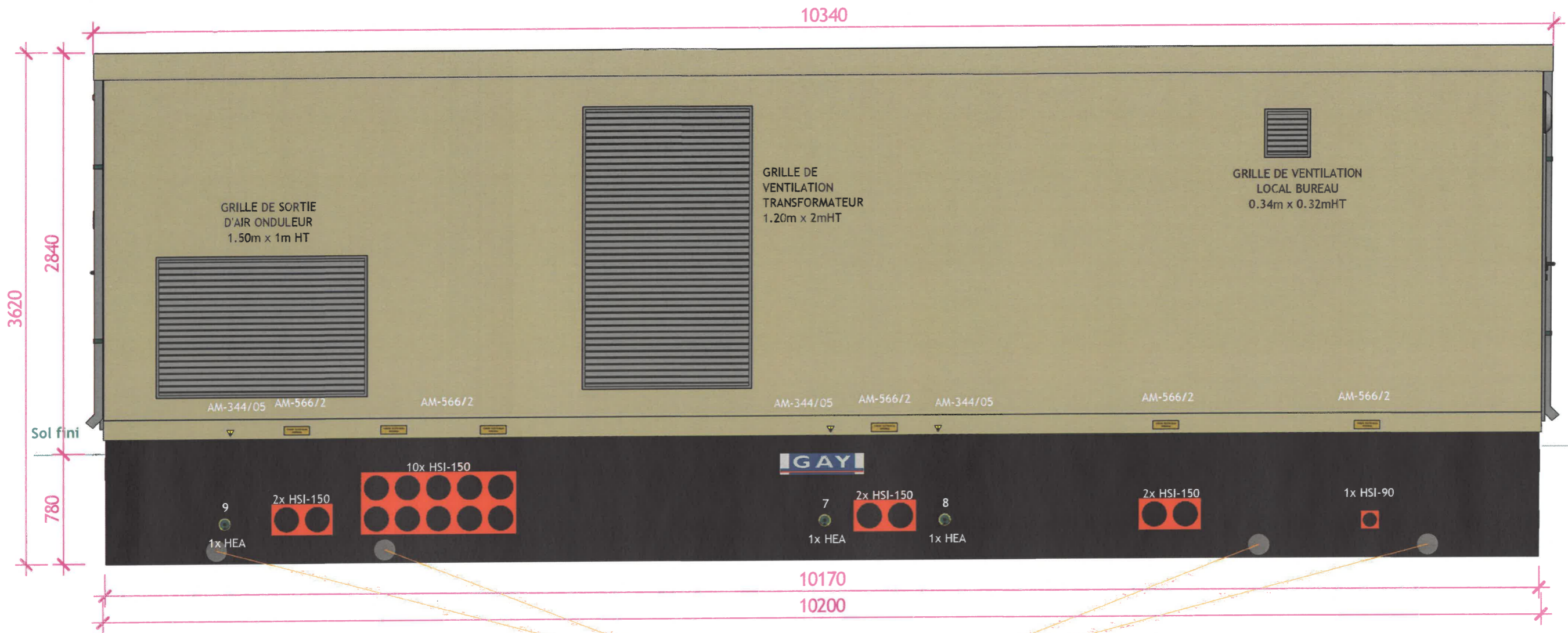


** :APR-108 : HTA CADEROUSSE

Ancre de levage à tête sphérique 20T

FACADE ARRIERE

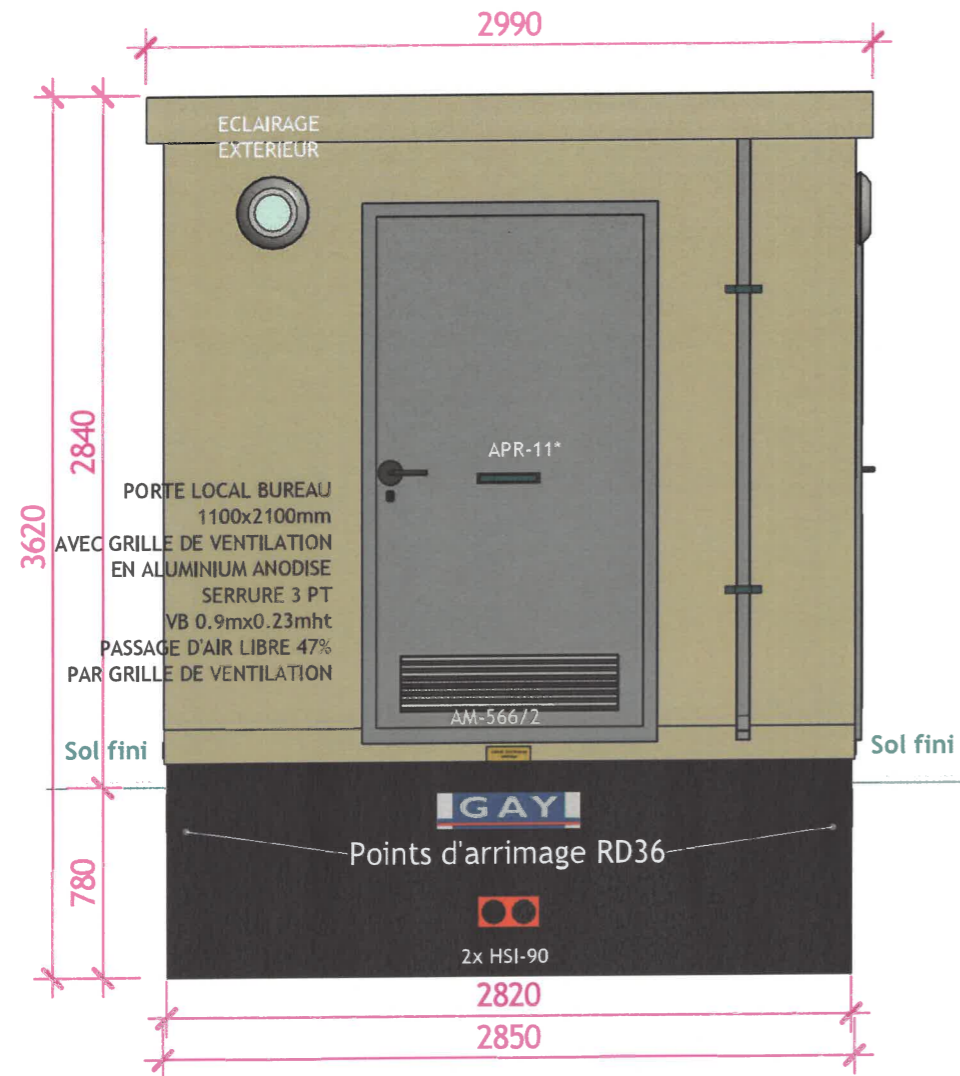
AGENCE 2BR
 SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
 ARCHITECTES DPLG
 582, allée de la Sauvegarde
 69009 LYON
 Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
 Email : agence.lyon@2br.fr



Ancre de levage à tête sphérique 20T

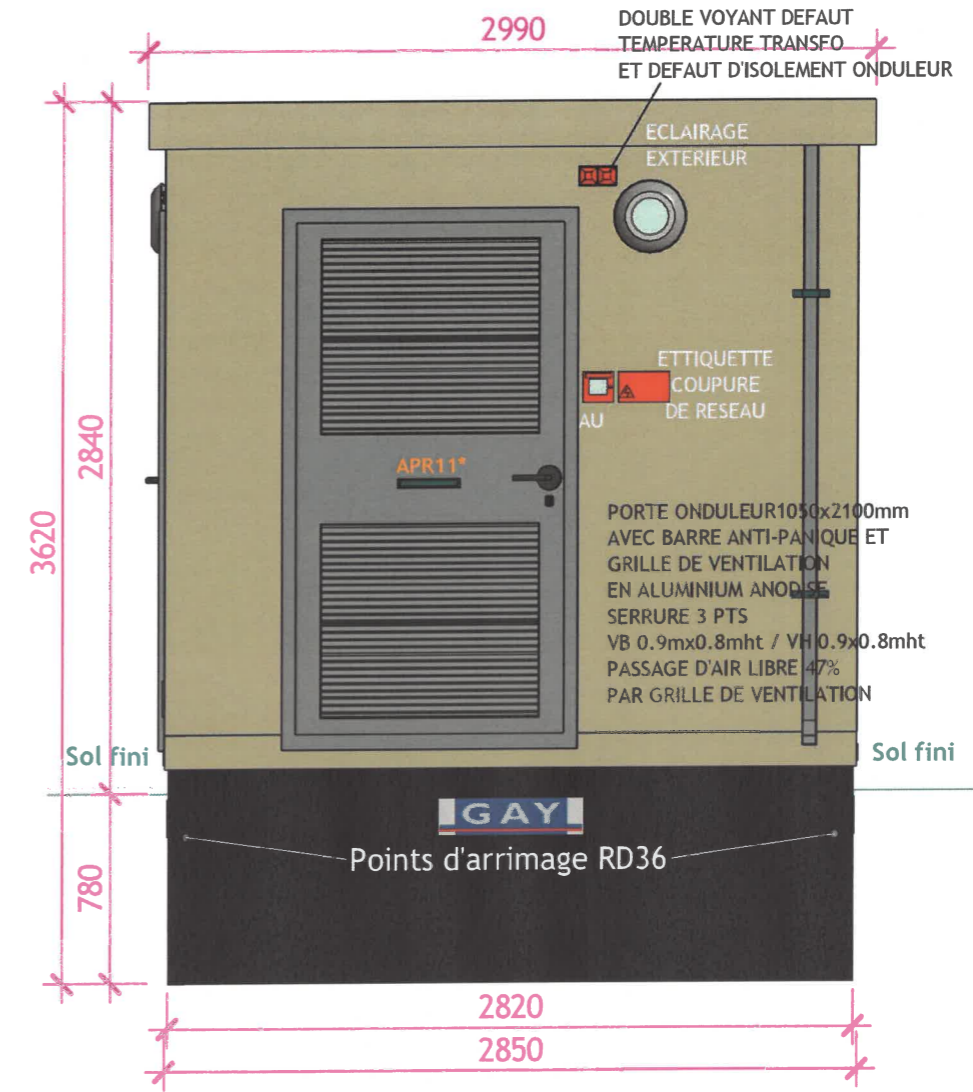
AGENCE 2BR
 SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
 ARCHITECTES
 582 allée de la Sauvegarde
 69009 LYON
 Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 82
 Email : agence.lyon@2br.fr

FACADE GAUCHE



* :APR-11 : LOCAL BUREAU

FACADE DROITE

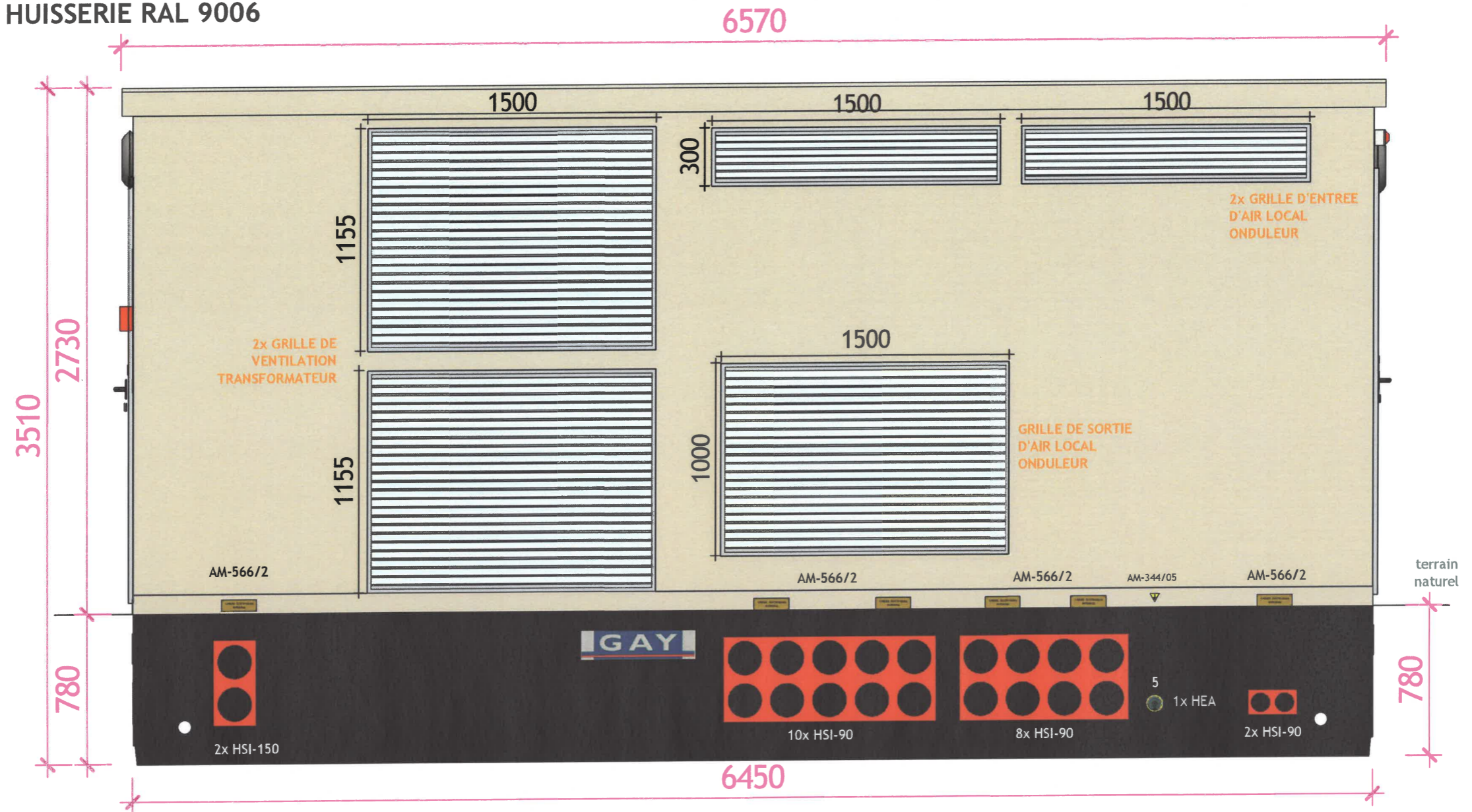


*APR11 : LOCAL ONDULEUR

AGENCE 2BR
 SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
 ARCHITECTES D'INTÉRIEURS
 582, allée de la Sauvegarde
 69009 LYON
 Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
 Email : agence.lyon@2br.fr

FACADE AVANT

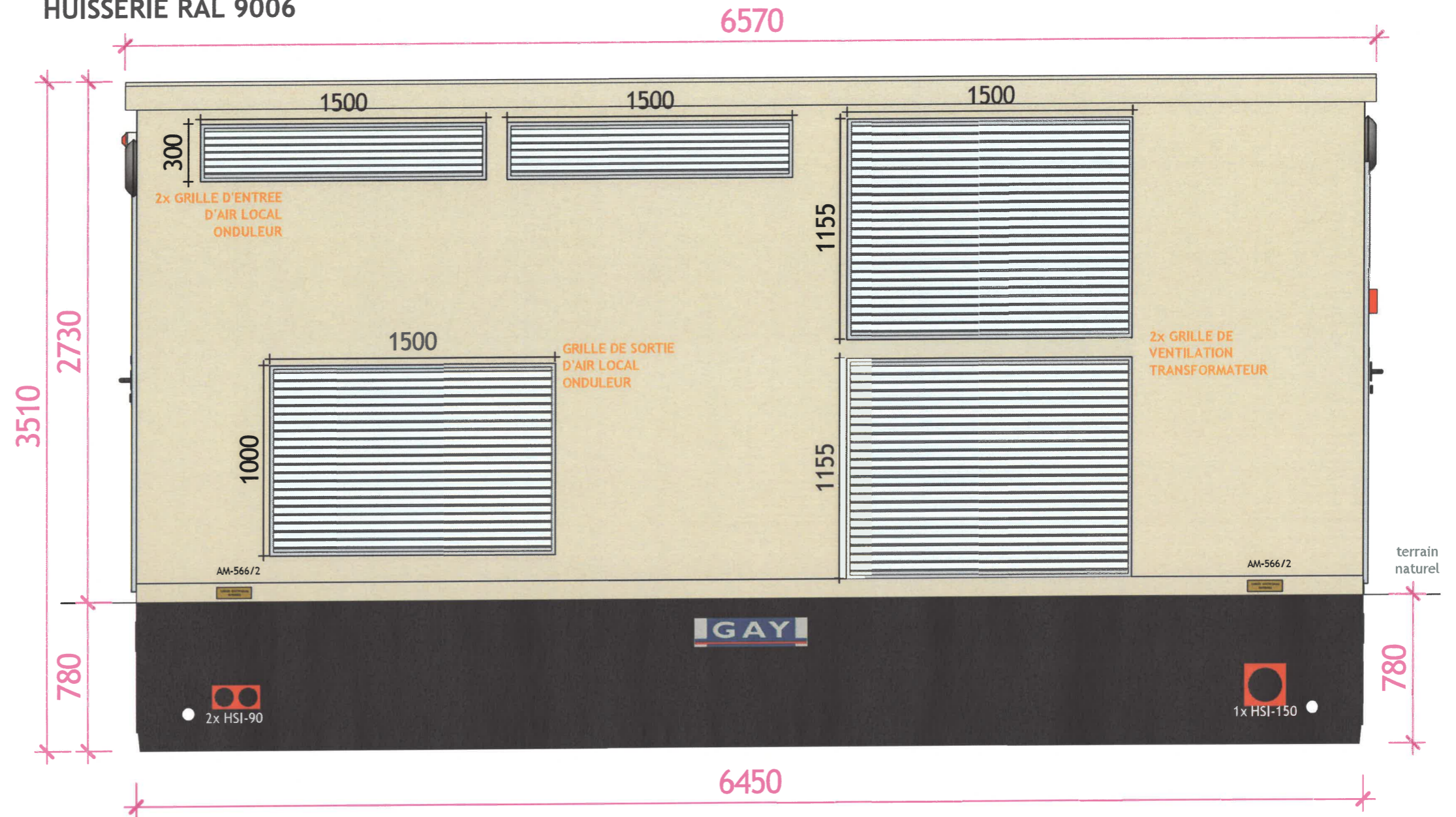
TOITURE ET CREPIS RAL 7032
 HUISSERIE RAL 9006



AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

FACADE ARRIERE

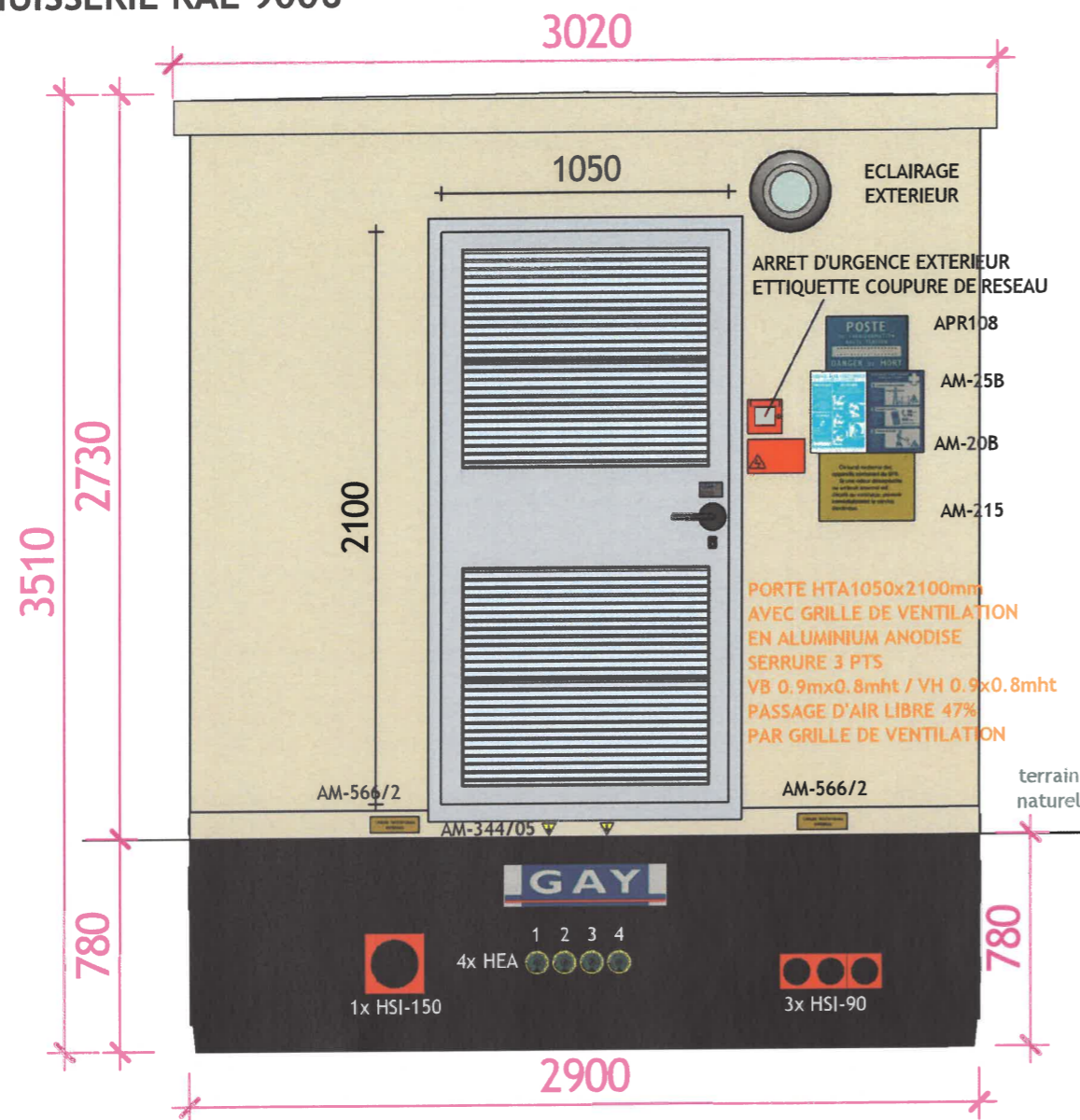
TOITURE ET CREPIS RAL 7032
HUISSERIE RAL 9006



AGENCE 2BR
 SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
 ARCHITECTES
 582, allée de la Sauvegarde
 69009 LYON
 Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
 Email : agence.lyon@2br.fr

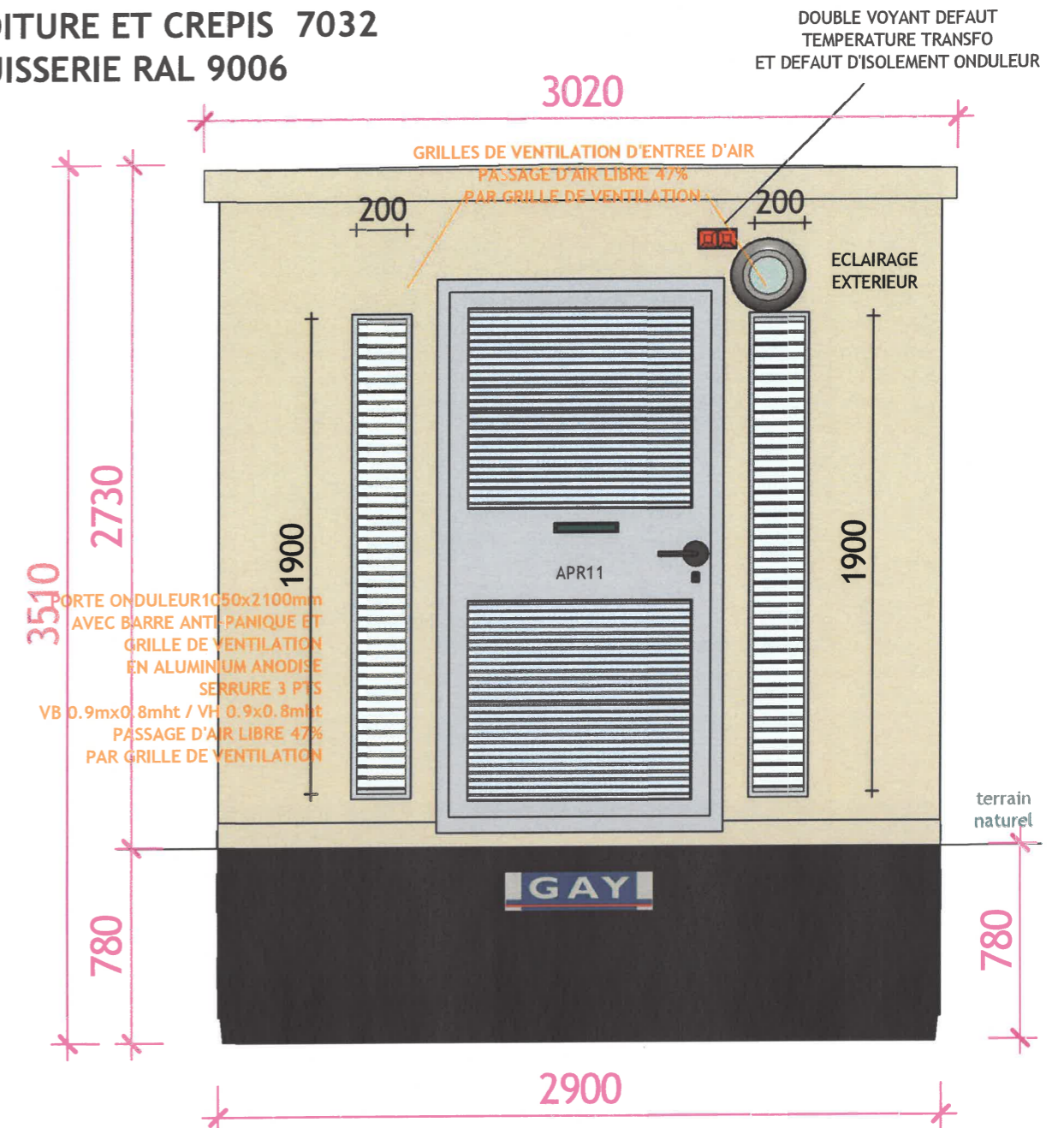
FACADE GAUCHE

TOITURE ET CREPIS RAL 7032
 HUISSERIE RAL 9006

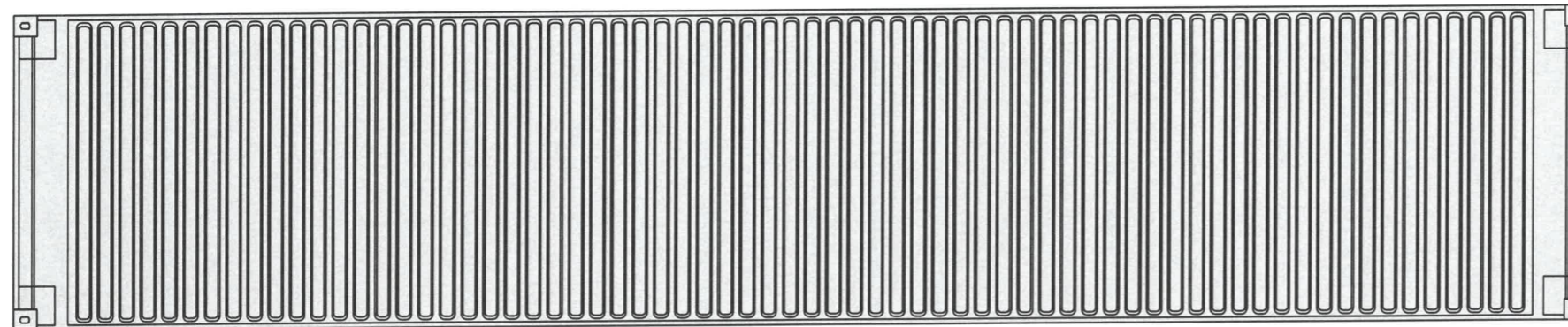


FACADE DROITE

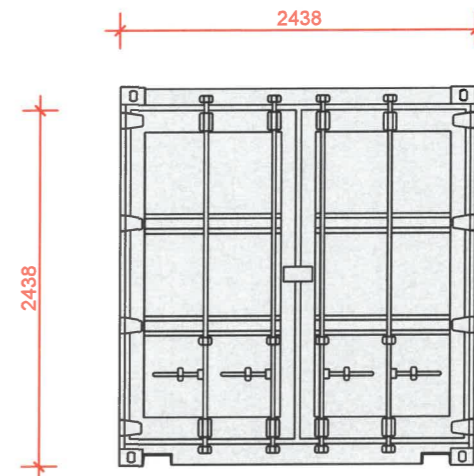
TOITURE ET CREPIS 7032
 HUISSERIE RAL 9006



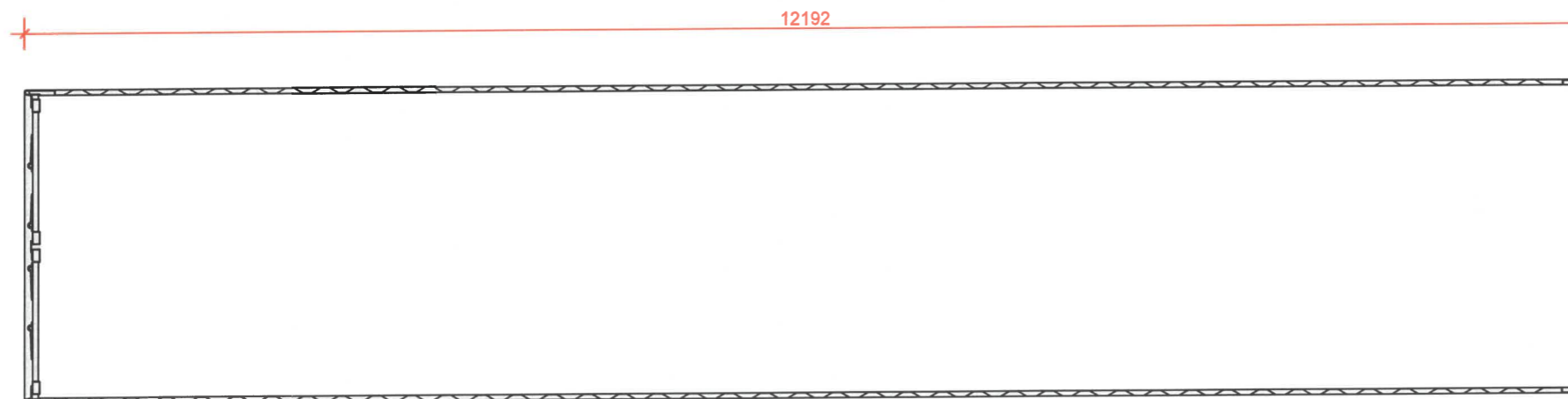
AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES DPLG
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr



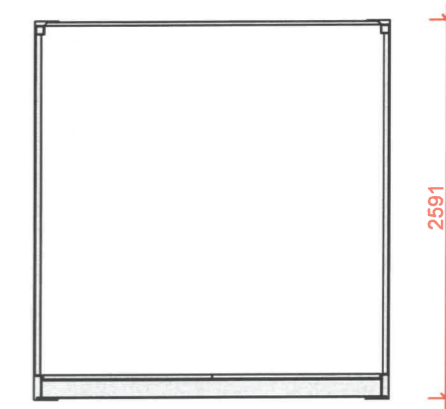
Roof top



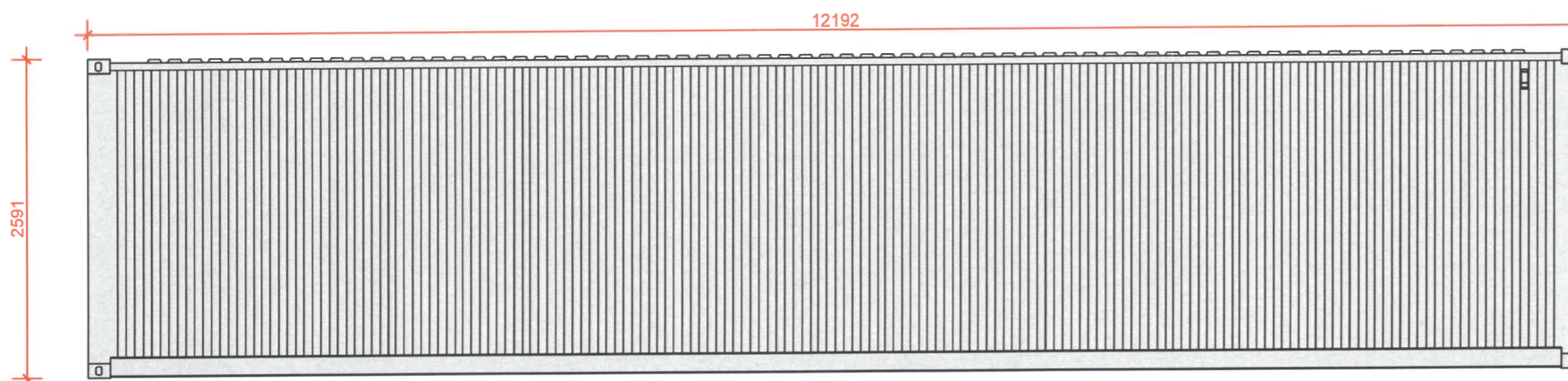
Front view



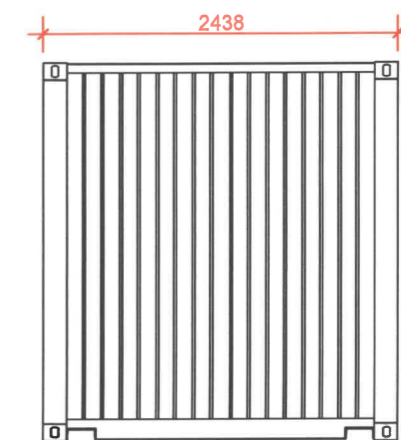
Long Section



Cross Section



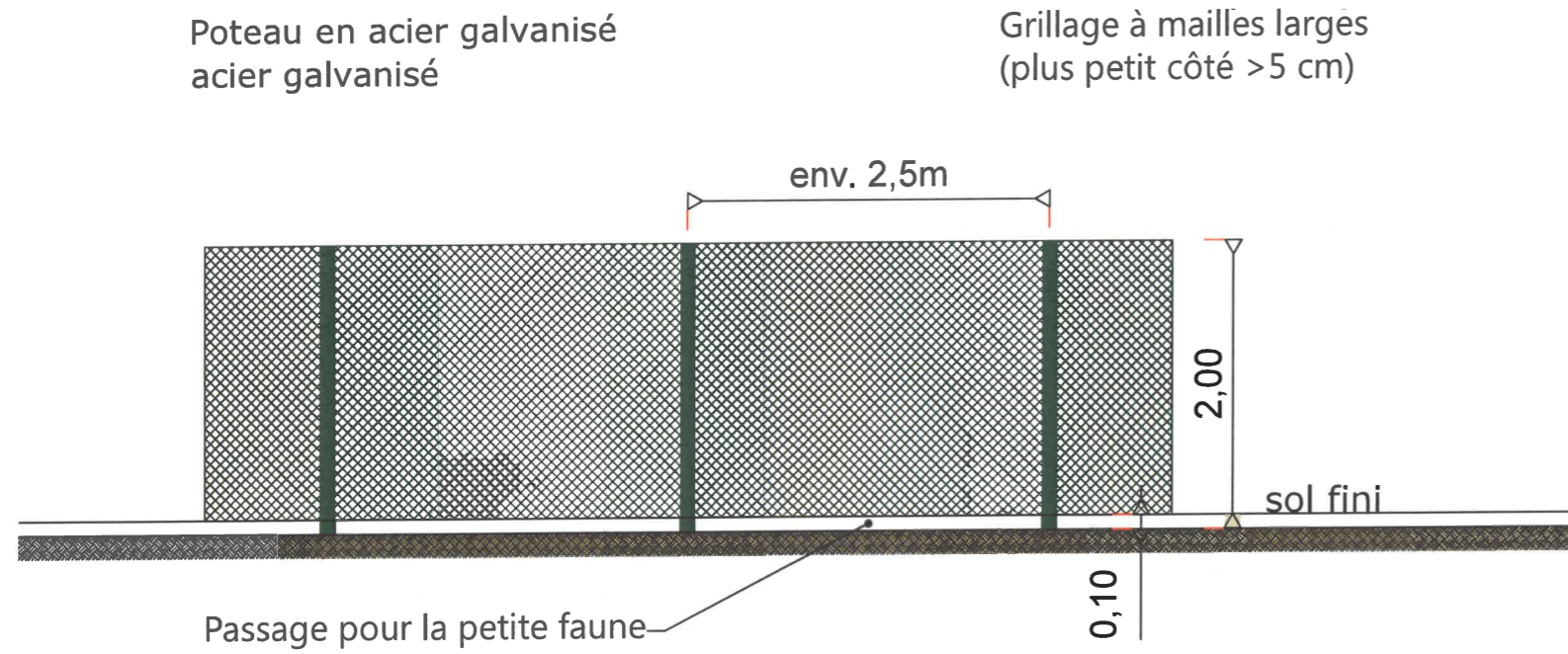
Side view



Back view

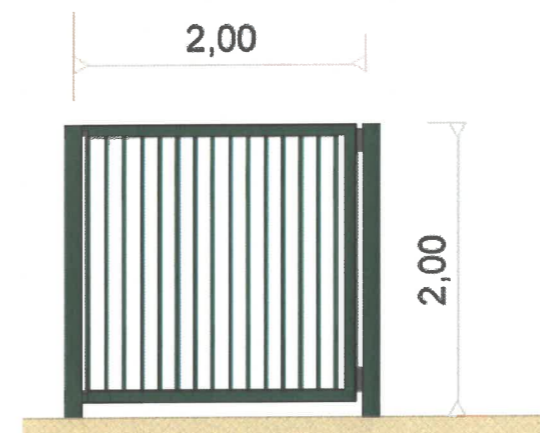
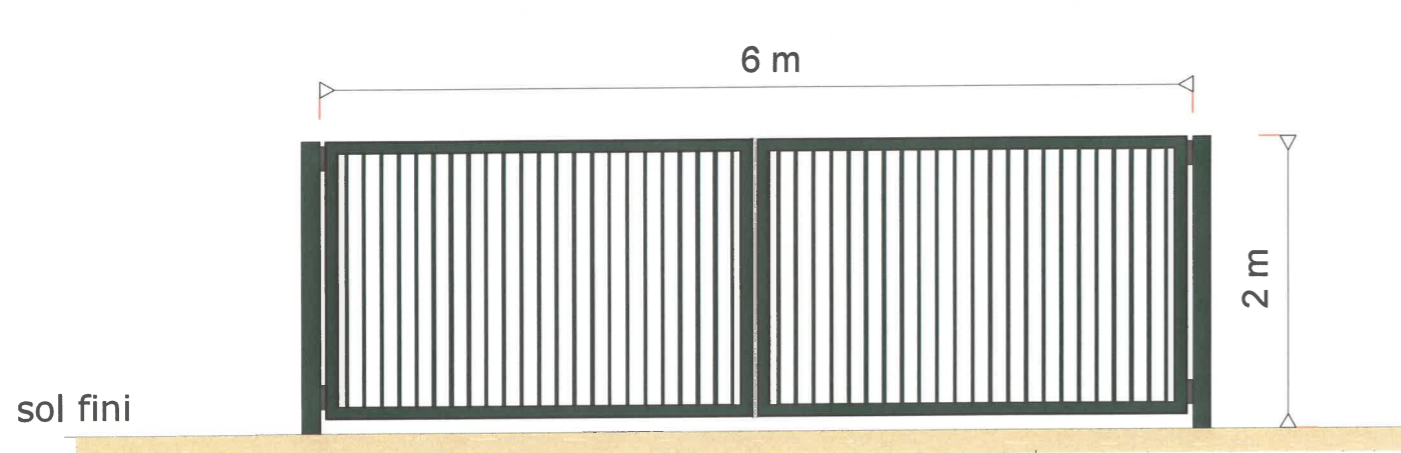
PC5.4 - PLANS DE DETAIL DE LA CLÔTURE ET DU PORTAIL

DETAILS - ÉLÉVATIONS DU PORTAIL D'ENTRÉE, D'UN PORTILLON PIETON ET DE LA CLÔTURE - échelle 1/40e



AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES
582 allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

 RAL DE LA CLÔTURE ET DU PORTAIL : RAL 6005





Localisation du point de vue



VUE 6a - Existant

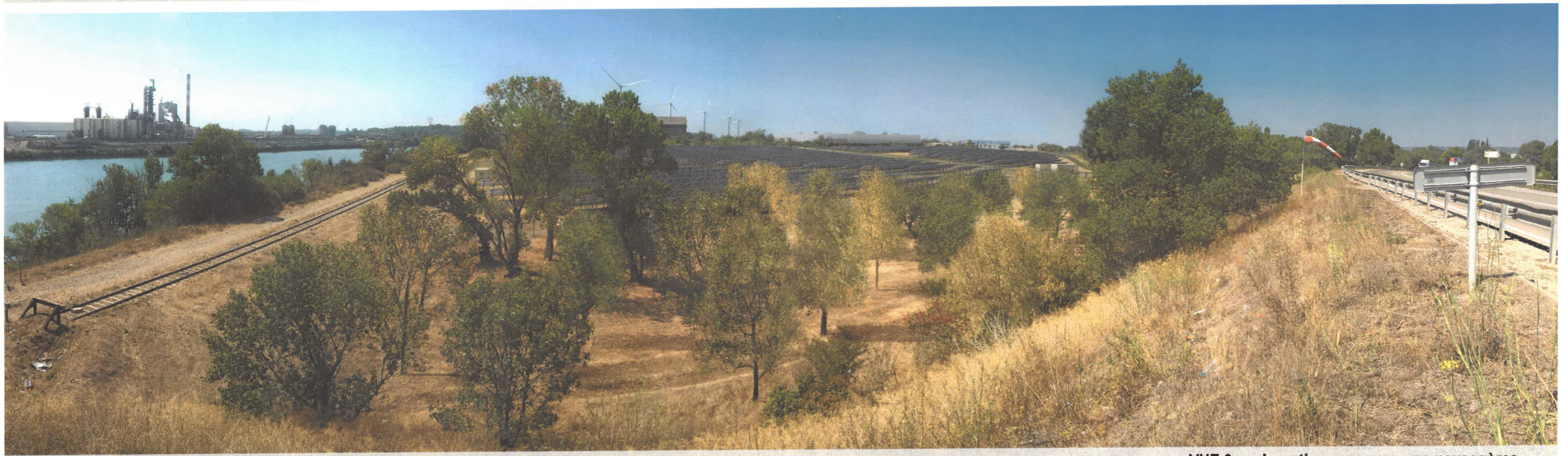


VUE 6a - Insertion

AGENCE 2BR
SARL BOUILLOT, RAMIEL & BERNARD
ARCHITECTES, PAYSAGISTES
582 - allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 63 61 67 - Fax : 04 78 63 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

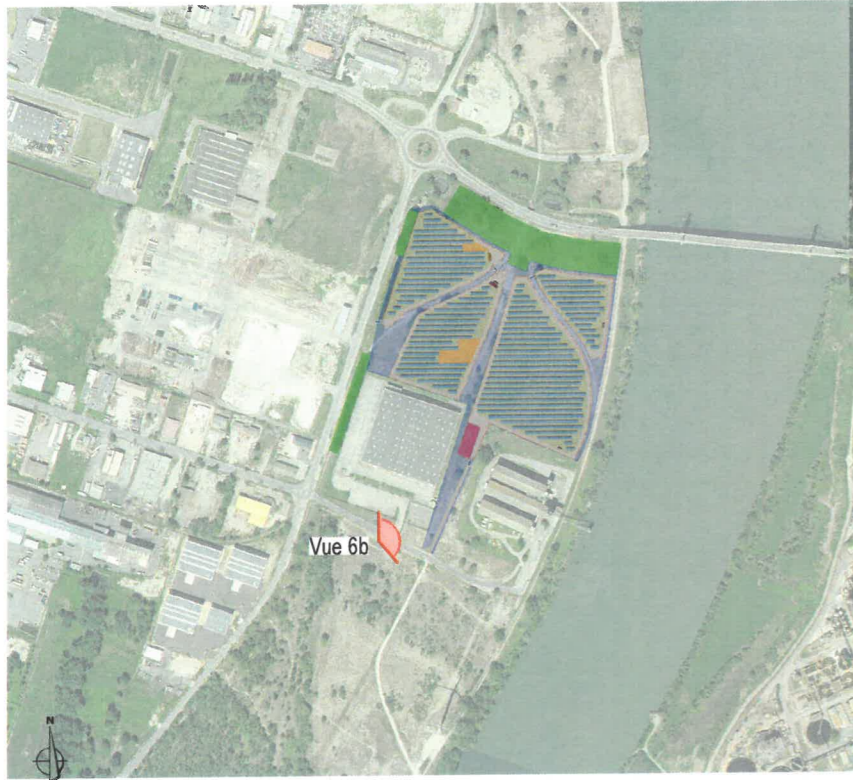


VUE 6a - Insertion



VUE 6a - Insertion avec mesures paysagères

AGENCE 2BR
SARL BOUILHON, PAMEL & BERNARD
ARCHITECTES
582 - allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr



Localisation du point de vue



VUE 6b - Existant



VUE 6b - Insertion

AGENCE 2BR
SARL BOUILHON, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES
582 - allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr



Localisation du point de vue

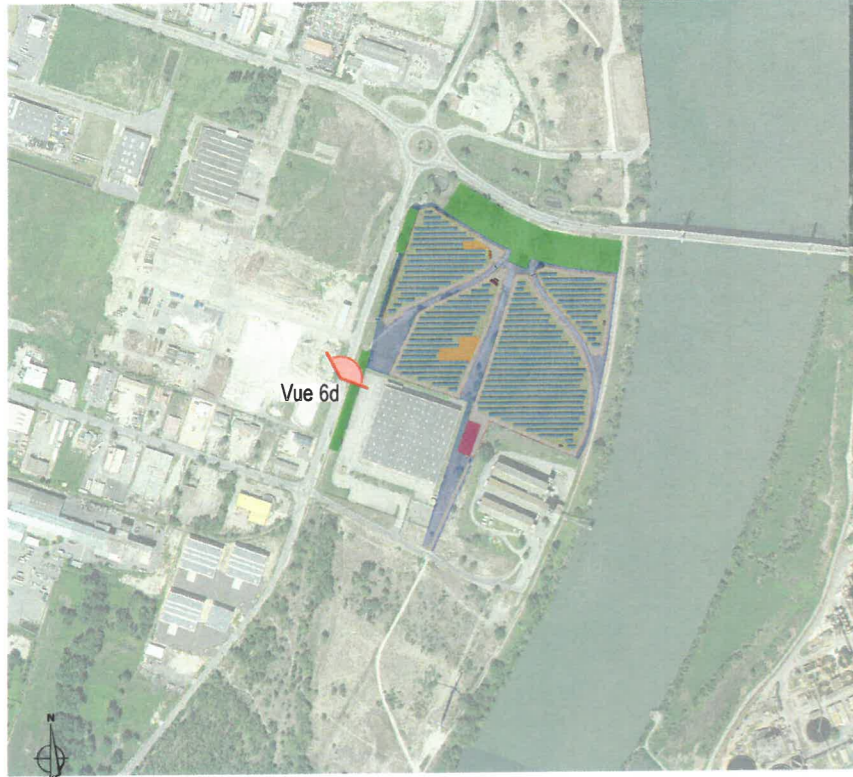


VUE 6c - Existant



VUE 6c - Insertion

AGENCE 2BR
SARL BOUILHON, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES
582 - allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr



Localisation du point de vue



VUE 6d - Zoom existant



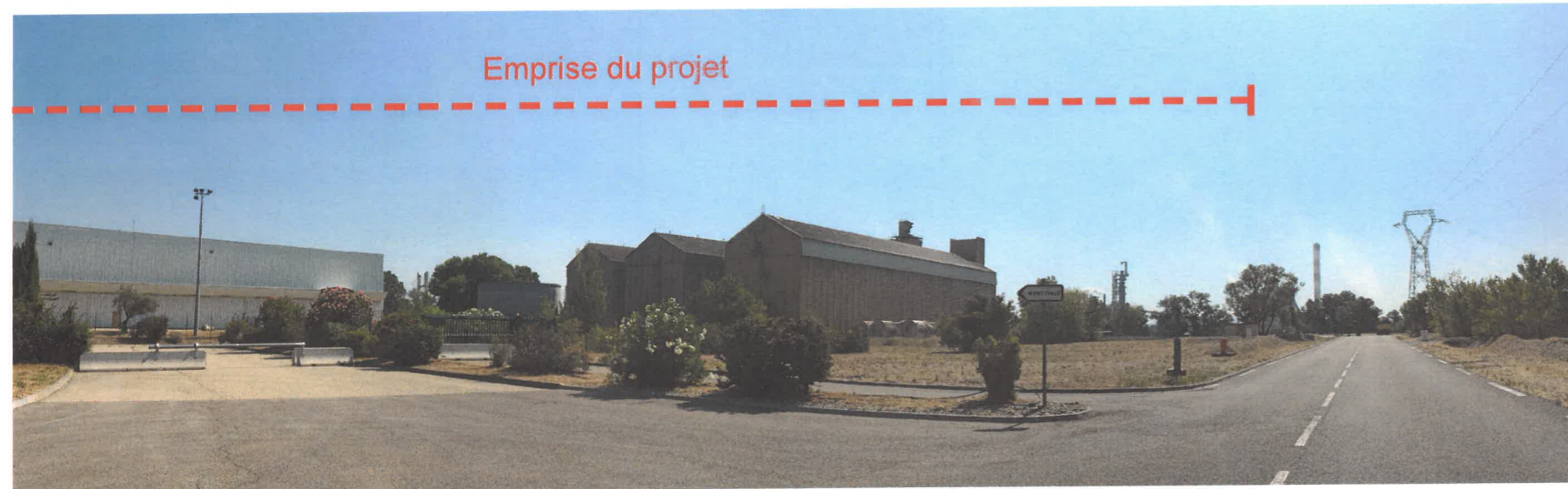
VUE 6d - Zoom insertion

PC7 - Photographies du terrain dans son environnement proche

Vue 1



Vue 2

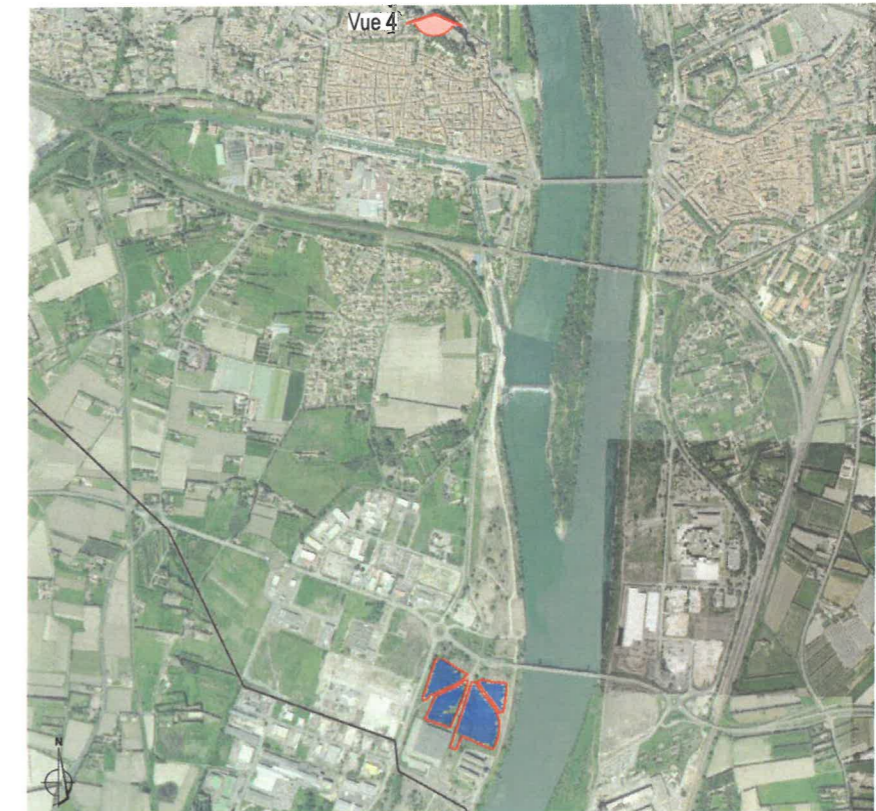


Vue 3

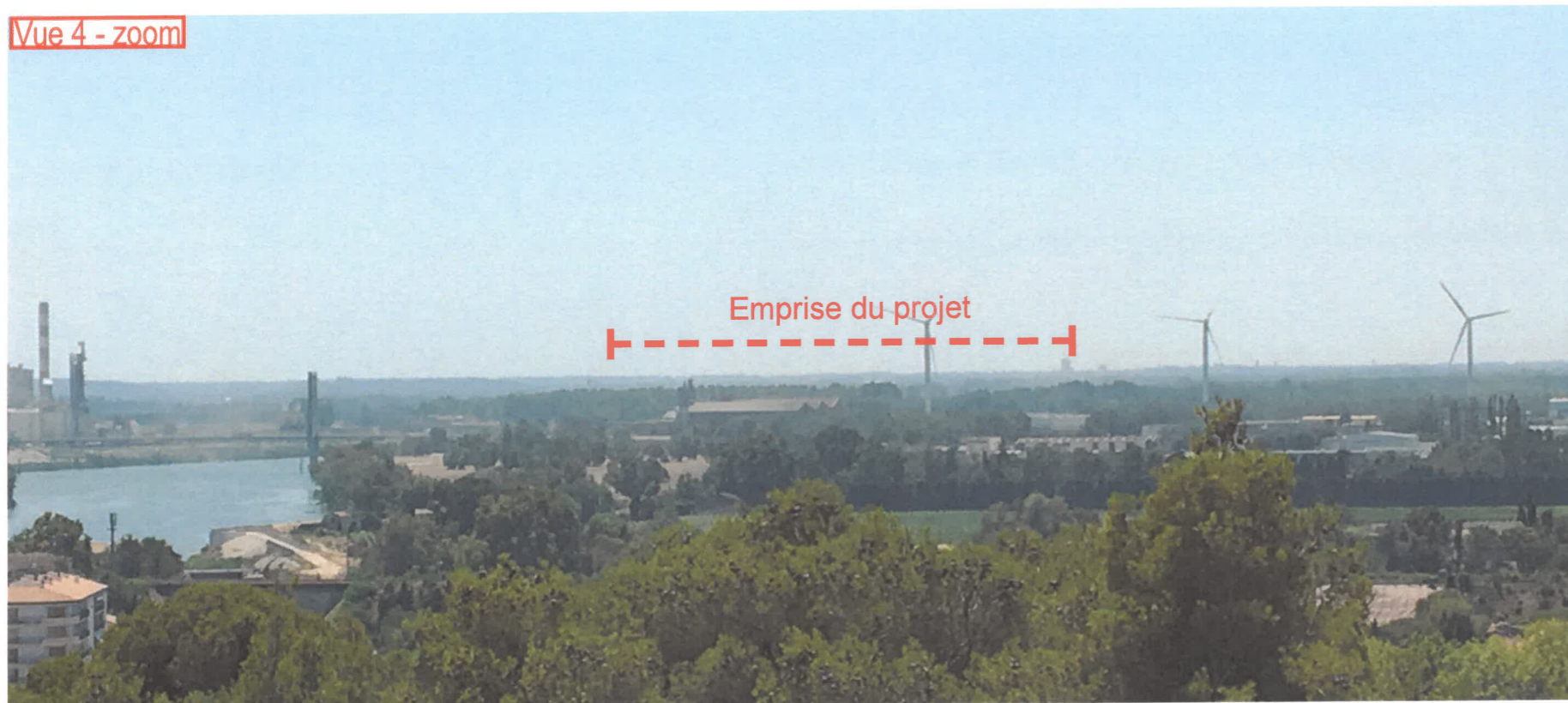


PLAN DE REPÉRAGE DES VUES

AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES DPLG
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr



PLAN DE REPÉRAGE DES VUES



AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES
582 allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES DPLG
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

Dossier Joint en annexe

BEUCAIRE

Maître d'Ouvrage

CNR
2 RUE ANDRE BONIN
69316 LYON CEDEX 04

Demande de permis de construire

**ATTESTATION PRISE EN COMPTE PPR
PC 13**

29 / 07 / 2021

Je soussigné : Gilles BERNARD, co-gérant de la SCP BERNARD RAMEL & BOUILHOL
sis 582 allée de la Sauvegarde 69009 LYON,

atteste que d'après les études réalisées par la société CNR la conception du projet prend en
compte les plans de la prévention de la commune comme stipulé à l'article
R.431-16 f) du code de l'urbanisme.

*«Lorsque la construction projetée est subordonnée par un plan de prévention des risques naturels
prévisibles ou un plan de prévention des risques miniers approuvés, ou rendus immédiatement
opposables en application de l'article L. 562-2 du code de l'environnement, ou par un plan de prévention
des risques technologiques approuvé, à la réalisation d'une étude préalable permettant d'en déterminer
les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation, une attestation établie par l'architecte du
projet ou par un expert certifiant la réalisation de cette étude et constatant que le projet prend en compte
ces conditions au stade de la conception.»*

Fait pour servir et valoir ce que de droit
à Lyon le 29 / 07 / 2021

AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES DELG
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

PLAN D'EMPRISE DU PROJET - COORDONNÉES GPS - 1/2000e



AGENCE 2BR
SARL BOUILHOL, RAMEL & BERNARD
ARCHITECTES & DPLG
582, allée de la Sauvegarde
69009 LYON
Tél. : 04 78 83 61 87 - Fax : 04 78 83 64 62
Email : agence.lyon@2br.fr

